



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 03 NOVEMBRE 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 27 octobre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 0

Extrait n°BC-11-2022/224

Objet : Attribution de subventions aux associations dans le cadre de l'habitat et du logement.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Thierry MARÉCHAL, Maurice BONTÉ, Annick COMIER, Chantal MAIGNAN, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON.

Arrivés en cours de séance : Sainte-Rose CAKIN, Félix ISMAIN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Jean-Baptiste ROTSEN, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Joseph PÉRASTE.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les demandes de subvention effectuées par les associations dans le cadre de l'habitat et du logement ;

Considérant les avis des membres de la commission mixte Subventions-Finances réunis le 05 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

D'attribuer les subventions suivantes :

Montants	Bénéficiaire	Intitulé du projet
15 000,00 €	ALS	Accès et maintien dans parc social des ménages vulnérables - Accompagnement médico-social des familles des 3 bailleurs sociaux Année 2022
7 500,00 €	CLLAJ	Animation et déploiement Boussole des Jeunes 2022
20 000,00 €	CLLAJ	Réalisation d'un programme d'animations multiples en faveur des jeunes du territoire Nord
3000,00 €	SIAO	Prévention de l'exclusion par le logement et l'accompagnement des familles mal logées, sans abris ou en situation de risque

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 25 novembre 2022

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT